



Ville de
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

AVIS PUBLIC

VENTE D'IMMEUBLE MUNICIPAL

AVIS PUBLIC, est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la susdite ville, à toutes les personnes intéressées de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, en vertu de l'article 28 alinéa 1.0.1 de la *Loi sur les cités et villes* :

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 21 mai 2024, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson a adopté la résolution # 9794-05-2024 pour vendre les immeubles ci-après décrits :

- Les lots connus et désignés comme étant les lots rénovés # 5 228 821 et # 5 228 822 au cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Terrebonne, en faveur de Yanick Gagné-Robert pour la somme de 10 000 \$ plus les taxes applicables. La vente a été publiée sous le numéro 28 848 620 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne le 18 juillet 2024.

QUE depuis le 1^{er} avril 2020, les avis publics sont accessibles sur le site Internet municipal au www.lacmasson.com et affichés sur le babillard de l'hôtel de ville.

DONNÉ à Sainte Marguerite-du-Lac-Masson, ce 24 juillet 2024.

Judith Saint-Louis
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DES AVIS MUNICIPAUX

Je, soussignée, Judith Saint-Louis, greffière de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 24 juillet 2024 l'avis public ci-haut sur le site Internet municipal, tel que prévu au règlement # 145-2020 adopté le 16 mars 2020, et je certifie que j'en ai affiché une copie au babillard de l'hôtel de ville ce 24 juillet 2024.

Judith Saint-Louis, greffière

Ce : _____